

Conseil d'école du 11 décembre 2020 RPI Gimeaux - Yssac la Tourette
Salle des fêtes de Gimeaux, 18 heures

Présents : M Fradier, maire d'Yssac la Tourette
M Guillot, maire de Gimeaux
Mme Bastide, DDEN
Mme Granet, adjointe Gimeaux
Mme Bigay, animatrice communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge »
Mme Blot, M Bouabdallah, Mme Martin, délégués de parents d'élèves titulaires
Mme Grandin, Mme Pesin, Mme Vendanges déléguées suppléants
Mme Boulanger-Bausch, Mme Douvizy, M Martin, enseignants
Excusé : M Roche, DDEN

Bilan de la rentrée

58 élèves sur le RPI

Effectifs : Maternelle Yssac **17** : 4 PS 4 MS 9 GS

Gimeaux une classe 8 CP 5 CE1 8 CE2 soit **21** élèves classe de Mme Hébrard remplacée par Mme Boulanger-Bausch, une classe 9 CM1 et 11 CM2 soit **20** élèves, classe de M Martin.

Pourquoi ce nouveau découpage (prévu 13 et 28) : l'inspecteur ne souhaitait pas une telle différence d'effectifs même si 8 CE2 allaient dans la petite classe 1 h par jour. En cas d'interdiction de brassage (ce qui est le cas maintenant), la position serait très difficile pour maître et élèves de la grande classe.

Absence de Mme Hébrard : absente depuis la rentrée (3 semaines, puis 3 semaines, 1 mois et 1 mois puis 3 mois jusqu'au 28 février). M Martin a demandé à l'inspecteur s'il était possible de nommer en remplacement un enseignant qui pourrait rester sur la durée pour éviter la rotation de remplaçants que l'on avait subie il y a 2 ans. Il était parfaitement conscient du problème. Mme Boulanger-Bausch est nommée sur ce remplacement jusqu'au 28 février.

Protocole sanitaire

début d'année : se veut très contraignant mais permet de nombreuses dérogations

début novembre : en plus port du masque pour les élèves du CP au CM2, plus de brassage des groupes

Pour l'école de Gimeaux : pas de brassage entre les deux classes, même pour les récréations, gestes barrières et matériel individuel.

Pour l'école d'Yssac, gestes barrières bien appliqués mais pas de mesures strictes de distanciation.

Règlement intérieur

Le règlement des écoles de Gimeaux et Yssac est identique au règlement départemental type.

C'est celui de 2015, il est consultable auprès des directeurs.

Quelques points à ajouter, la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, le nombre de vaccins obligatoires qui est passé à 11 depuis le 1^{er} janvier 2018, le protocole sanitaire.

Il est adopté à l'unanimité.

Piscine

Bassin de St Georges jeudi de 10 h à 10 h 45.

Départ car 9 h 10, retour 11 h 45

Janvier 7-14-21-28

Février 4-25

Mars 4-11-18-25

Avril 1-8

12 séances : les 9 premières pour les CP-CE1-CE2, les 3 dernières pour les CM1-CM2

M Martin remercie les parents accompagnant : Mme Boyère, Mme Blot, Mme Mosnier, M. et Mme Wiel et Mme Dumont.

Nous n'avons droit cette année qu'à un seul parent accompagnant. Tous ne seront peut-être pas sollicités.

PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité prévoit le confinement des enfants en cas d'intrusion ou d'accidents dûs aux risques majeurs recensés dans chaque commune.

En cas d'alerte, les parents ne doivent ni téléphoner, ni venir chercher leurs enfants à l'école.

Des exercices ont été organisés dans les deux écoles.

Un exercice départemental est prévu mardi 15 décembre, les parents ont été informés ce jour.

Subventions aux écoles

29,50 € par élève de crédit mairie pour les fournitures de rentrée et livres,

27 € par élève de subvention aux coopératives scolaires

1500 € pour l'ensemble du RPI de subvention voyage scolaire à partager au prorata du nombre d'élèves. Cette subvention, avec l'accord des directeurs, n'a pas été versée l'an dernier.

L'Amicale Laïque de Gimeaux et « Yssac en fête » soutiennent également les projets des écoles par des subventions.

La Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » peut aussi subventionner certaines sorties ou proposer le transport gratuit vers certaines structures inter communales.

Sorties scolaires

Elles sont pour le moment en sommeil. Les 2 classes de Gimeaux se sont inscrites au dispositif « Ecole et cinéma » au cas où. Nous n'irons pas voir le film du 1^{er} trimestre.

Les enfants de maternelle sont allés fin septembre à « La Passerelle » pour le spectacle « Peek et Boo ».

Ils ont participé à l'opération « Ouvrez les livres aux bébés » destinée à choisir l'album qui sera offert aux bébés nés en 2020. Ils se rendront au festival du court-métrage si la situation le permet.

Questions diverses

- Mme Bastide demande comment s'est déroulé l'hommage à Samuel Paty ?
Les élèves de l'école de Gimeaux ont observé la minute de silence. Les enseignants ont recueilli la parole des enfants et engagé des discussions à propos de laïcité et de la liberté d'expression.
En maternelle, Mme Douvizy avait fait le choix de n'aborder le sujet que si cela venait des enfants. Aucun enfant n'en a parlé. Par contre, les discussions et activités portant sur le respect de l'autre, la tolérance et la liberté d'expression sont renforcées.

Questions des délégués de parents d'élèves

- Ouverture de la salle de restauration à Yssac ?
M Fradier annonce l'ouverture début janvier
- Les élèves de CP pourront-ils venir visiter ?
C'est envisageable lorsque les conditions sanitaires le permettront.
- Les parents avaient demandé s'il était possible d'installer un garage à vélo près de l'école maternelle (pour les élèves de l'école élémentaire qui prennent le bus).
M Fradier informe qu'il sera bientôt installé sous le porche près de la porte d'entrée de l'école. Il annonce également la prochaine mise en place d'un abri bus près du transformateur électrique.
- La garderie se poursuivra-t-elle à la salle polyvalente d'Yssac ?
Non, elle sera organisée à l'école maternelle et dans la salle de restauration.
- Certains parents ressentent une baisse de qualité et de moyens pour les TAP à l'école élémentaire, certains enfants sont déçus par les choix d'activités proposées depuis le départ de Florian Lamot.
M Guillot rappelle que les TAP c'est 200 000€ chaque année pour 23 écoles de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Il n'y a pas de baisse de moyens mais il faut comprendre que la situation sanitaire a un gros impact sur l'organisation et les activités proposées. Un problème de locaux se pose également pour les petites communes comme Yssac et Gimeaux.
- Souci de vigilance dans la cour, certains animateurs étant sur les écrans, portables ou tablettes.
M Guillot demande à Mme Bigay de faire remonter au plus vite aux animateurs l'interdiction totale des écrans pendant leur service.
- Problème d'accessibilité téléphonique pendant les garderies ou les TAP.
Mme Bigay explique que le téléphone portable reste à l'école d'Yssac, donc il est difficile pour les parents de joindre les animateurs durant les TAP. Par contre, ils peuvent laisser un message et Mme Bigay ou un autre animateur les rappellera si besoin.
- Les déléguées de parents de la classe de CP CE1 CE2 précisent qu'ils n'ont pas eu de remontées négatives à propos des TAP et qu'ils sont plutôt satisfaits.
- Bac à sable dans la cour de Gimeaux. Problème d'hygiène et d'enfants qui se salissent.
Le sable est changé régulièrement. M Martin ajoute que le bac à sable est très apprécié des enfants, qui y jouent calmement et qui stimule leur imagination. Il souhaite le conserver.
- Des mégots sont retrouvés dans la cour de l'école.
Les enseignants vont être vigilants et on en reparlera au prochain conseil d'école.
- Comment se passe l'initiation à l'anglais ?
Dès le CP avec l'enseignante puis en CM1 CM2, intervention de Mme Faure, professeur d'anglais au collège.
- Les délégués de parents transmettent des remerciements aux enseignants et à tous les personnels des écoles pour leur implication par ces temps difficiles.
Ils sont également très satisfaits que Mme Boulanger-Bausch puisse rester sur le remplacement de Mme Hébrard.
- M Guillot informe le conseil d'école que des devis ainsi que des demandes de subventions sont en cours afin d'améliorer l'équipement de l'école de Gimeaux.
Courant 2021, la municipalité envisage de changer le mobilier scolaire (tables et chaises), les rideaux des classes ainsi que la porte d'entrée.

Une adresse mail permet de joindre les délégués de parents d'élèves :

deleg.rpi.yssacgimeaux@gmail.com

les directeurs

Pascale Douvizy



Guy Martin

